

Quand l'ONU défend les droits gays, elle cherche à restreindre la liberté de l'Eglise

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 12 juillet 2011

Tel est l'avis de Mgr Silvano Tomaso, représentant du Saint-Siège auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, à propos de la récente résolution sur « l'orientation sexuelle et l'identité de genre » (voir [ici](#) le résumé du Salon beige). Pour l'archevêque, elle s'inscrit dans la cadre d'une politique générale de restriction de la liberté de l'Eglise.

Par le jeu de cette résolution du 17 juin, adoptée par 23 voix contre 19 au sein du Conseil des droits de l'homme, le soutien au « mariage » gay aboutirait à faire peser une menace sur le mariage, à travers la pression pour l'adoption ouverte aux couples homosexuels et l'introduction d'« une éducation sexuelle obligatoire dans les écoles en contradiction avec les valeurs chrétiennes ».

« Cette résolution marque un tournant. On la comprend comme le début d'un mouvement au sein de la communauté internationale et des Nations unies pour inclure les droits des homosexuels dans le programme général des droits de l'homme », a-t-il déclaré dans une [interview exclusive](#) à ACIPrensa.

Mgr Tomaso a fait la distinction entre le refus des violences à l'égard des personnes, ou encore le refus du propos de certains Etats de châtier une personne simplement en raison de ses « sentiments et de ses pensées », et l'usage d'un langage de droits qui empêche de dire le bien en matière de sexualité humaine, de mariage et de famille. « Je crois que la violence contre les personnes homosexuelles n'est pas acceptable et elle doit être rejetée, bien que cela n'implique pas d'approbation à l'égard de leur comportement. »

Le problème vient, a-t-il expliqué, du recours aux termes « orientation de genre et identité de genre » qui ne sont pas définis en droit international mais qui servent de « mots-clef » pour justifier certains types de comportement à travers le refus de la « discrimination » à leur encontre.

Mgr Tomasi a fait remarquer que toutes les sociétés régulent le comportement sexuel – en interdisant par exemple l'inceste, la pédophilie ou le viol – en vue du bien commun.

« Au lieu du “genre”, nous devons utiliser le concept de “sexe”, un terme universel qui dans le droit naturel fait référence à hommes et femmes », a souligné Mgr Tomasi en faisant remarquer que les termes de « genre » et d'« orientation sexuelle » sont « pensés pour échapper à la réalité et pour fournir un cadre à une multitude de sentiments et de pulsions que l'on transforme ensuite en droits ».

Ces termes paraissent superficiellement inoffensifs tant que les droits revendiqués paraissent renvoyer à des droits confinés à la vie privée, a-t-il souligné, non sans ajouter que les demandes en question sont en conflit avec les droits authentiques que sont la liberté d'exercice de la religion et de l'éducation des enfants, quand elles donnent lieu à des lois contraires à la défense de la vie, du mariage et de la famille. Mgr Tomasi citait le cas de l'Espagne : il aurait pu ajouter celui de la France où la dernière menée porte sur l'enseignement obligatoire de l'identité de genre.

Les catholiques ont aujourd'hui une responsabilité particulière pour « éclairer les aspects légaux et moraux de la culture actuelle », faire la distinction entre ce qui relève du désir et ce qui relève des droits, promouvoir la synthèse catholique entre foi et raison, et montrer que la condamnation de l'homosexualité n'est pas celle des homosexuels.

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits.com).